

PLAN PLURIANNUEL CONTRE LA PAUVRETE ET POUR L'INCLUSION SOCIALE REGION NORMANDIE

Journée régionale du 19 mai 2016

SYNTHESE DES ATELIERS

Les quatre ateliers organisés lors de la journée régionale de Normandie du 19 mai dernier ont été l'occasion de réfléchir collégialement aux enjeux auxquels les personnes en précarité sont confrontées actuellement, et ce à travers quatre axes de réflexion spécifiques :

- Comment optimiser l'interconnaissance entre les dispositifs propres à chaque acteur afin de faciliter l'accès aux droits du public ?
- Accompagnements personnalisés et actions collectives : quelles complémentarités et articulations pour favoriser l'accès aux droits ?
- Comment prévenir les ruptures de parcours pour les jeunes inscrits dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle ?
- Comment optimiser la gouvernance des politiques et actions de lutte contre la pauvreté afin de gagner en efficacité et en réactivité dans la mise en œuvre de ces dernières ?

Sur la base des actions déjà menées dans le cadre des Plans régionaux des deux anciennes régions et l'identification des besoins actuels, les travaux menés lors de la journée ont vocation à nourrir la réflexion pour créer une feuille de route régionale grâce à des actions partenariales déclinées au niveau local.

Les échanges lors de cette rencontre ont fait émerger des blocages ou freins récurrents à l'accès aux droits des personnes ou à la coordination des acteurs :

- Le cloisonnement des interventions et dispositifs en « tuyaux d'orgue » qui compromet le développement d'une vision globale et la mise en œuvre d'un accompagnement global ;
- La superposition des plans et des schémas qui nuit à la lisibilité des actions, notamment celles du Plan pauvreté et à l'interconnaissance des acteurs ;
- L'existence d'un décalage entre l'offre existante de dispositifs et les besoins des publics : la complexité des démarches et la lourdeur de certains dispositifs a été remise en cause à plusieurs reprises

En réponse à ces blocages, des leviers ont été identifiés de façon transverse :

- Initier des logiques de réseau qui soient reconnues par les institutions et pérennisées afin de développer l'interconnaissance des acteurs et un langage commun d'une part, et de faire évoluer les pratiques pour apprendre à travailler ensemble de façon efficiente d'autre part ;
- Œuvrer pour des démarches de simplification et d'information autour des dispositifs mis en place ;
- Initier des logiques de parcours par l'accompagnement social global, impliquant une coordination des acteurs et en privilégiant l'inter-institutionnalité et l'inter-ministérielle.

L'accès aux droits : éléments de contexte, enjeux identifiés et actions menées depuis 2013

En 2013, à l'origine du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, le phénomène du non-recours aux droits sociaux était devenu un enjeu de société important. En effet, le renoncement des personnes à l'aide théoriquement organisée pour elles était un frein puissant à l'efficacité des politiques de solidarité. Il était devenu nécessaire d'interroger les dispositifs de solidarité et d'établir les raisons pour lesquelles les personnes modestes qu'ils étaient supposés aider s'en détournent.

Si des causes de non recours propres aux bénéficiaires ont été identifiées (la méconnaissance des aides, la complexité des démarches, les freins psychologiques,...), il apparaît aujourd'hui que certaines causes de non recours sont directement liées aux dispositifs en tant que tels et notamment à la coordination entre eux. Afin de remédier à cette situation, plusieurs pistes doivent être étudiées, dont celle de l'optimisation de l'interconnaissance des dispositifs entre les acteurs. La simple connaissance de l'intégralité des dispositifs par l'ensemble des acteurs semble difficile à atteindre et il semble nécessaire d'aller au-delà, notamment en faisant interagir les dispositifs, et les acteurs qui les portent, entre eux mais également en faisant intervenir de nouveaux relais en termes d'accès aux droits ;

Rappel des enjeux repérés en 2013 : Améliorer, par des mesures opérationnelles, l'accessibilité des services, tout en évitant la lourdeur des démarches administratives ;

Propositions de travail identifiées en 2013 :

- guichet unique,
- recueil/guide des droits,
- simplifier l'existant (pour réduire les délais notamment) et s'interroger sur de nouvelles pratiques et outils,
- mettre en place une dynamique de coordination des acteurs,
- améliorer le primo-accueil (en formant notamment les agents qui accueillent le public à une connaissance globale des droits),
- créer des lieux identifiés d'accès aux droits,
- assurer une meilleure coordination entre les associations, les services de l'Etat et les collectivités territoriales,
- assurer une meilleure cohérence entre l'organisation de la domiciliation et les politiques d'hébergement ;

Les actions identifiées dans le plan pauvreté :

- salon des droits de Louviers (27),
- les permanences d'accès aux droits dans les associations caritatives à Louviers (27),
- la création d'un relais de services publics à Etrépagny (27),
- l'établissement d'un diagnostic approfondi sur les besoins en matière d'accès aux droits sur Les Andelys (27),
- les actions du Conseil Départemental de Seine-Maritime (CD76) dans le cadre du Plan Territorial d'Insertion (PTI) (76),
- le plan pour un juste droit porté par le CD76 (76).
- la réalisation des schémas départementaux de la domiciliation en concertation avec l'ensemble des acteurs (ensemble des départements),
- l'établissement d'un bilan annuel rattaché au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) (61) ;

Atelier numéro 1 : Comment optimiser l'interconnaissance entre les dispositifs propres à chaque acteur afin de faciliter l'accès aux droits du public ?

Atelier co-animé par :

Blandine FORNIER, bureau « Protection des personnes vulnérables et accès aux droits sociaux », DDCS de l'Eure

Alain SCANVIC, Unité « Populations Vulnérables », DRDJSCS de Normandie

Les actions exemplaires :

- La dynamique partenariale autour de l'accès aux droits entre la DDCS et le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) dans l'Eure.
- L'amélioration des conditions de sortie des personnes détenues de Caen (accès au logement ou EHPAD) par la DDCS du Calvados

Les blocages prioritaires et les leviers identifiés

Blocages prioritaires	Leviers identifiés
La problématique des « tuyaux d'orgues » et de l'absence de vision globale	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une démarche d'accompagnement global pour prévenir les ruptures ; • Initier des logiques de réseau à une échelle pertinente ; • Développer des lieux mutualisés de rencontre des professionnels : Maisons de Service Public, etc... ; • Encourager les expériences innovantes (expérimentation sociale, etc..) et favoriser le retour d'expérience auprès des acteurs du territoire.
Dans certain cas, réticence au changement dans la « posture » adoptée par le travailleur social : pose la question des formations initiale et continue dispensées aux acteurs de l'accompagnement social	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs d' « immersion professionnelle » pour favoriser un développement relationnel entre des acteurs amenés à travailler ensemble sur un territoire, et favoriser l'élaboration d'une culture partagée • Question des instituts de formation : projet pédagogique, degré d'habilitation ?
L'existence des réseaux sur les territoires sont des relais souvent non reconnus qui de fait ne sont pas toujours pérennes et demeurent fragiles	Besoin de légitimer le rôle des interlocuteurs vis-à-vis des autres acteurs, et de faire porter cette interconnaissance par les institutions pour être reconnue et ainsi pérennisée, notamment en cas de <i>turn over</i> des équipes
<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de portage politique des projets nuit à leur mise en œuvre opérationnelle • Manque de moyens humains et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'impulsion et de soutien politique au(x) porteur(s) de projet • Rôle des élus de proximité dans la réflexion et la mise en œuvre des politiques

<ul style="list-style-type: none"> • Décalage entre l'offre de services existante et les envies et besoins des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Initier une complémentarité des démarches à destination des usagers : la simplification des dispositifs grâce à un guichet unique, en parallèle d'un accompagnement personnalisé grâce à une démarche d'« aller vers »
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de la dématérialisation des démarches est parfois un facteur d'abandon des démarches et de non recours (fracture numérique) 	

Interpellation et remarque suite à la restitution :

Certains blocages ont été mentionnés lors de l'atelier mais n'ont pas fait l'objet de discussions approfondies : la complexité des démarches administratives, la problématique de la mobilité dans les territoires ruraux et « zones blanches » notamment.

Lors de l'atelier et pendant la restitution, il a été soulevé que la constitution d'un réseau doit rester souple et ne pas être formalisée stricto sensu ; selon l'intervenant un réseau n'étant, par définition, pas formalisable. Il est surtout essentiel de définir des chefs de file, avec du soutien et de la coordination politique pour pérenniser ces réseaux d'acteurs. On identifie d'ailleurs deux niveaux de réseau : le réseau institutionnel chargé de piloter les actions, et un niveau plus fin, celui du maillage des acteurs sur le terrain. C'est la rencontre et l'interaction entre ces deux sphères qui favorisent la dynamique globale de réseau sur un territoire.

Atelier numéro 2 :

Accompagnements personnalisés et actions collectives : quelles complémentarités et articulations pour favoriser l'accès aux droits ?

Atelier co-animé par :

Rémy GIRARD, Directeur de l'action sociale et de l'insertion, Conseil Départemental de Seine-Maritime
Rodolphe FONTAINE, responsable du service Hébergement / Logement et référent du plan pauvreté, DRDJSCS de Normandie (site de Rouen)

Les actions exemplaires :

- Le plan pour un juste droit (Seine-Maritime) présenté par le CD 76
- La dématérialisation des démarches d'accès aux droits (Seine-Maritime) présenté par le CD 76

Les blocages prioritaires et les leviers identifiés

Blocages prioritaires	Leviers identifiés
Méconnaissance des actions et des aides entre partenaires, complexité des démarches, accessibilité aux droits et aux gestionnaires de ces droits difficile	Mailler le territoire : <ul style="list-style-type: none"> • Physiquement (créer des lieux dédiés ou des permanences, au plus proche des bénéficiaires, regroupant plusieurs acteurs, repenser

	<p>l'intervention sociale à domicile),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Numériquement (accompagner le recours au numérique comme voie d'accès aux droits, former le personnel et/ou les bénéficiaires à l'accès aux droits par voie numérique, envisager le recours à du personnel d'accompagnement dédié) • D'un point de vue partenarial (développer la connaissance des politiques et actions d'accès aux droits auprès du secteur associatif (CHRS, UDAF, bénévoles...) mais également auprès des usagers (communication auprès des CCRPA, des conseils citoyens,...))
<p>Fonctionnement des dispositifs en « tuyau d'orgues », objectifs propres à chaque acteur</p>	<p>Animer les politiques d'accès aux droits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter (déterminer un chef de file légitime pour coordonner les politiques et les actions), • Conventionner (afin de notamment éviter les ruptures de parcours et les fins de prise en charge, de déterminer les coordinations (où commence la prise en charge, où elle s'arrête, comme le relais est passé,...)), • Former et informer (les agents de proximité et de premier accueil aux dispositifs, le public au numérique, les bénévoles,...)

Atelier numéro 3 :

Comment prévenir les ruptures de parcours pour les jeunes inscrits dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle ?

Atelier co-animé par :

- Jean Philippe Chapelle Chef du pôle Jeunesse, Sports et Vie associative DDCS 50
- Diane Dalvard, responsable de projets, Ansa

Éléments INSEE

Taux de pauvreté des jeunes 22 %, concentré dans les pôles urbains (dépasse 26 %) et plus faible dans les communes isolées mais l'écart est moins important (20 %).

Précarité liée au niveau de formation des jeunes :

- 17 % ont juste un brevet des collèges impacte la capacité à s'insérer ; 47 % de ces jeunes sont au chômage, alors que le taux est de 21 % pour la population globale. Ils sont concentrés dans l'Est de la région, dépasse les 20 % sur les territoires de l'Eure, l'Orne, jusqu'à Dieppe)
- L'insertion globale des jeunes est liée au niveau de diplôme : pour les 15/24 non insérés, 19 % sont hors Rouen, également concentrés sur la partie Est où les jeunes sont les moins diplômés, et les taux de diplôme sont sensiblement plus faibles que dans l'ensemble de la France.

Enjeux :

Le public « jeunes » n'était pas, en soi, une thématique du plan pluriannuel national de lutte contre la pauvreté, mais était abordé via des dispositifs et actions tels la garantie jeune, les emplois d'avenir ou les problématiques d'insertion professionnelle.

En tout état de cause, le public « jeunes » était une priorité du gouvernement dès 2012 et la mise en œuvre de plans « jeunesse » au niveau territorial a notamment permis de travailler sur la précarité des jeunes.

En Normandie, la précarité des jeunes a, dès 2013, représenté une des thématiques prioritaires dans le cadre des plans pauvreté locaux. Si des dispositifs nationaux ont été développés au sein des départements (garantie jeunes, parrainage,...), des initiatives et expérimentations locales ont également vu le jour dans le but de lever les freins et blocages quant à l'insertion des jeunes.

Malgré le développement de ces actions, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes reste un enjeu prioritaire. Une des principales causes des problèmes d'insertion reste les ruptures de parcours en termes de formation, d'accès à l'emploi ou à un logement pour lesquelles les réponses en matière de prévention restent encore à trouver.

Rappel des enjeux repérés en 2013 : Décloisonner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, lever les freins à leur insertion ;

Propositions de travail identifiées en 2013 :

- créer ou développer des coopérations entre acteurs sociaux, économiques et missions locales)
- coordonner les acteurs et les dispositifs (via par exemple l'organisation de réunions pluridisciplinaires sur des situations individuelles),
- travailler au développement de mesures spécifiques permettant de lever les freins (développer l'offre de gardes d'enfants, la gratuité des transports, réduire les délais de traitement des demandes de logement,...),
- favoriser l'accès aux soins,
- créer un dossier référentiel permettant de suivre le parcours des jeunes,
- développer des stratégies de communication,
- étudier la généralisation de la mise en place de commissions "cas complexes",
- faciliter l'accès à l'emploi et au logement des jeunes de l'ASE,
- concentrer la garantie des loyers sur les jeunes et les plus précaires.

Les actions identifiées dans le plan pauvreté :

- le dispositif Garantie Jeunes (dans les 5 départements),
- la tenue de journées professionnelles "accès aux droits des jeunes" sur Pont-Audemer et Evreux (27),
- l'expérimentation d'un programme d'insertion dans le logement pour des jeunes issus de l'ASE (76),
- le dispositif Parrainage vers l'emploi (dans les 5 départements),
- la mise en œuvre des mesures issues des Plans Territoriaux Jeunesse,
- la mise en place de commissions "cas complexes" pilotées par l'ARS (50),
- la mise en place du dispositif jeunesse insertion (50),
- le conventionnement avec les FJT (50/61),
- une expérimentation visant à favoriser l'hébergement des jeunes au sein de l'office HLM (50),
- le financement de mesures d'accompagnement social lié au logement pour des jeunes hébergés en logement temporaire (61),

Deux témoignages introductifs soulignant des actions exemplaires dans la Région Normandie :

- la Garantie Jeune présentée par Mme Debruyne de l'ARML
- le décrochage scolaire Mme Bellance de l'Éducation Nationale

Les échanges ont ensuite permis de compléter ce repérage des enjeux et perspectives, à partir de ces deux actions prometteuses et celles mises en œuvre sur les différents territoires.

Les blocages prioritaires et les leviers identifiés

Sont présentés ci-dessous, l'ensemble des blocages et leviers identifiés par le groupe lors des débats. En italiques sont représentés ceux qui n'ont pas eu une validation du groupe soit par manque de temps (notamment pour identifier les leviers prioritaires), soit car non reconnus comme les plus prioritaires ; le groupe devait en prioriser trois. Néanmoins ils impactent bien la prise en charge du jeune.

D'autre part quand on parle de blocage dans le cadre des ruptures des parcours des jeunes deux approches se distinguent : une approche plus institutionnelle (celle attendue) pour la rédaction des feuilles de route, et une approche plus centrée sur les problématiques des jeunes accueillis.

Lors des débats des éléments relevant de l'accès aux droits et de la gouvernance ont été abordés mais pas développés car traité sur les autres ateliers.

Blocages prioritaires	Leviers identifiés validés par le groupe
Cloisonnement des interventions et absence de continuum, de transversalité, d'anticipation, passages de relais entre les diverses compétences qui sont parfois encore mobilisées en tuyaux d'orgues (ouverture au local)	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'un portage politique fort sur la priorité « jeunesses » comme investissement sur l'avenir avec les moyens associés. - Avoir une approche préventive : s'appuyer sur le scolaire et périscolaire et les actions de parentalité (PEDT) - S'appuyer sur le Contrat d'Engagement Réciproque dans le cadre du RSA (CD) et les parcours santé jeunes (CPAM)
- Difficulté à organiser un accompagnement global notamment face à un public de jeunes qui ont du mal à valoriser leurs compétences psychosociales. Ce manque de confiance en soi peut constituer un obstacle à l'autonomie et engendrer une culture de l'échec.	
En amont de tous ces parcours, la question de la prise en compte des besoins primaires des jeunes est un préalable (Logement, repas, santé,...)	
- Superposition des plans, schémas, priorités, sans vision globale entre les différentes politiques	

Autres blocages identifiés	Leviers issus des débats, non validés par l'ensemble du groupe
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Difficulté à appréhender les spécificités des territoires et de leur pluralité...</i> - <i>Aller au contact direct des jeunes et des familles autour des questions de responsabilité</i> - <i>Formation des agents à l'environnement de travail et aux problématiques des jeunes</i> - <i>Défiance des différents milieux entre eux (entreprises/institutions /associations)</i> - <i>Adéquation des moyens (attente de la hiérarchie et attendus des missions)</i> - <i>Temporalité des jeunes et des professionnels</i> - <i>Manque de stabilité des jeunes qui impacte leur comportements psycho-</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Organiser un continuum de l'accompagnement entre professionnels ;</i> <i>Donner toute leurs places aux professionnels et aux élus ;</i> <i>Se connaître entre acteurs ;</i> <i>S'appuyer sur les structures locales ;</i> <i>Développer des expérimentations innovantes de terrain à partir des constats exprimés par l'ensemble des acteurs du territoire (exemple du territoire de Neubourg) ;</i> <i>Trouver sur les territoires des leviers autres ou complémentaires aux leviers institutionnels ;</i> <i>Revaloriser le jeune en faisant changer le regard sur leurs situations (expérimentation de médiation de l'EN qui favorise le lien entre les différents acteurs) ;</i> <i>Associer les familles aux travaux de réflexion ;</i> <i>Développer les réseaux professionnels, Animer des cellules de veille ;</i> <i>Développer des actions spécifiques comme celle de la CPAM sur le repérage des besoins santé/social des jeunes Accès aux</i>

Blocages prioritaires	Leviers identifiés validés par le groupe
<i>sociaux</i> - Manque d'une offre de soin en complément de l'accompagnement global (addictions, santé/psy,...) - L'orientation des jeunes	<i>droits, bilan de santé, entretiens individualisés) via la MLE ; les développer auprès d'autres acteurs si reconnues comme pertinentes.</i> <i>En termes de postures professionnelles :</i> <i>Articuler des actions collectives et approches individuelles pour mieux appréhender les problématiques sous-jacentes non repérées lors de l'orientation du jeune (addiction, troubles,...)</i> <i>Rendre le jeune acteur de sa situation,</i> <i>S'appuyer sur la médiation entre pairs</i> <i>mobiliser les réseaux du jeune,</i> <i>Trouver le lien positif qui va permettre une accroche avec le(s) jeunes</i>

Interpellation et remarque suite à la restitution

Etonnement d'une élue de Rouen sur le fait que les rapporteurs puissent affirmer l'absence d'une volonté politique sur ce sujet alors que c'est une priorité affichée du gouvernement.

Les réponses apportées ont fait valoir que ce point de vue n'était que l'expression unanime des membres de cet atelier et qu'ils n'en étaient que les rapporteurs. Dans leurs pratiques professionnelles au quotidien, les acteurs présents constatent que malgré des volontés nationales, il est parfois difficile de retrouver les traces de ces orientations à une échelle territoriale de proximité. L'exemple de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été évoqué. Malgré une volonté nationale forte exprimée par le gouvernement, seuls 29% des communes se sont engagées dans cette réforme la première année. C'est donc ce décalage entre une volonté politique exprimée au niveau national et sa mise en œuvre sur le terrain qui a été exprimé.

Atelier numéro 4 :

Comment optimiser la gouvernance des politiques et actions de lutte contre la pauvreté afin de gagner en efficacité et en réactivité dans la mise en œuvre de ces dernières ?

Atelier co-animé par Guillaume PAIN, DDCS27, Daniel COVO, DRDJSCS et Emilie GROUES, ANSA.

Introduction :

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013 abordait, via son axe 3 « Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs », la thématique de la gouvernance des politiques en lien avec ce plan. Cette gouvernance revêt 2 dimensions principales :

- la gouvernance globale de cette politique, au niveau régional et départemental,
- la gouvernance des actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une territorialisation du plan.

Ces 2 dimensions doivent être par ailleurs interrogées par le prisme d'une part, de la participation des usagers et, d'autre part, par celui de l'efficacité des dispositifs.

Au niveau de la gouvernance globale, si des instances de pilotage ont vu le jour sur les territoires depuis 2013, il en ressort une certaine disparité dans les modes d'organisation et sur les prérogatives des pilotes et instances.

De même, en ce qui concerne la gouvernance des actions en elles-mêmes, et notamment celles fondées sur le partenariat, il est constaté un manque de formalisme et d'harmonisation.

Afin d'améliorer les résultats en termes de lutte contre la pauvreté, il semble nécessaire d'interroger aujourd'hui les différents modes de gouvernance.

Enjeux repérés :

- décloisonner l'action publique et rechercher une meilleure articulation des différentes instances de pilotage,
- dynamiser et institutionnaliser la gouvernance en termes de pilotage mais également d'un point de vue opérationnel, tant au niveau des "décideurs" que des acteurs,
- favoriser l'émergence d'une politique normande en menant un travail d'animation et de rapprochement des directions départementales piloté par le niveau régional, capitaliser et valoriser les actions menées au niveau local
- amorcer un travail de coordination et de rapprochement avec les nouvelles directions régionales et l'ARS,
- reconduire les axes stratégiques définis depuis 2013 et rapprocher les objectifs définis en Haute et en Basse Normandie,
- prendre en compte les besoins spécifiques à l'échelle infra-départementale, notamment au niveau des quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi des zones rurales isolées dans lesquelles l'éloignement accru des personnes peut faire obstacle à l'accès au droits.

Témoignage introductif :

La démarche AGILLE : Améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour mieux lutter contre l'exclusion, présentée par Guillaume PAIN, directeur adjoint de la DDCS de l'Eure.

La DDCS 27 et le conseil départemental de l'Eure sont engagés ensemble depuis 2014 dans la démarche AGILLE qui vise à proposer une nouvelle méthode de travail permettant la construction de cadres d'intervention novateurs et adaptés localement, afin de mettre en œuvre les politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Cette démarche a pour but de :

- renforcer la coordination des acteurs locaux (professionnels, institutions, etc.) afin de mieux prendre en charge les personnes vulnérables tout au long de leurs parcours (ex. : faciliter l'échange d'informations entre les professionnels pour appréhender de manière globale la situation d'une personne qui peut rencontrer plusieurs difficultés (telles que l'accès au logement, des problèmes de santé, etc.) ;
- simplifier le parcours et les démarches des citoyens, en s'appuyant sur la réflexion émanant des territoires pour proposer des assouplissements règlementaires et des simplifications de la comitologie

- valoriser les initiatives innovantes des territoires pour lutter contre les exclusions.

Plusieurs « briques » sont proposées dans le cadre de cette démarche, notamment : l'élaboration de guides des solidarités, d'outils partagés entre professionnels, de réseaux collaboratifs, des instances de gestion des situations complexes, etc.

Dans le département de l'Eure, la feuille de route AGILLE, présentée lors du COPIL du PTI en juin 2014, est élaborée autour de 3 axes que sont :

- la politique du logement et de l'hébergement,
- celle de l'insertion, notamment en lien avec le RSA,
- santé et précarité

Les deux derniers axes seront plus largement développés lors du 2nd semestre 2016.

En termes de déclinaison opérationnelle, la thématique de la gouvernance a été intégrée à tous les travaux menés en lien avec les partenaires, notamment dans le cadre du PDALHPD (plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées). Une « fiche de gouvernance » a été rédigée, elle repose sur des principes socles que sont :

- rationaliser les instances existantes → être plus fluides dans les instances de décision afin d'être plus réactifs, ne pas créer d'emblée des instances mais s'appuyer tant que possible sur celles existantes : ex : le COPIL du Plan pauvreté est fusionné avec celui du Pôle Habitat indigne et de la CCAPEX départementale
- tenir compte des moyens humains existants
- accompagner et associer des usagers à nos politiques : les personnes accueillies par la FNARS ayant indiqué qu'elles ne se sentaient pas encore prêtes à participer aux instances de gouvernance du PDALHPD, des représentants du CD et de la DDCS sont allés à leur rencontre et ont ainsi pu faire part ensuite au comité de pilotage des retours de ces personnes. Le Conseil départemental a par ailleurs poursuivi son animation de ses groupes citoyens.
- passer d'une logique d'instance à une logique de parcours de l'utilisateur, et questionner l'organisation des instances au niveau départemental → élaboration d'une cartographie des instances dans le cadre du PDALHPD (identification des bases réglementaires pour chaque instance, des acteurs en présence, etc.). Le conseil départemental étant en cours de réorganisation de ses territoires d'action sociale – passant de 4 à 3 – le travail sur les instances sera finalisée une fois cette nouvelle organisation stabilisée.
- Poursuivre la réflexion sur l'organisation des instances de gestion des situations complexes mises en œuvre localement → réflexion en cours pour élargir les instances de cas complexes aux acteurs du sanitaire ; également un travail avec le CD27 sur la fonction de référent de parcours (qui pourrait s'organiser autour de petites commissions de professionnels qui étudieront les situations complexes et nommeront un référent de parcours parmi les professionnels de l'institution qui aura été la porte d'entrée de l'utilisateur).

Par ailleurs, afin de renforcer l'interconnaissance des professionnels, un guide des aides est en cours d'élaboration dans l'Eure. Des forums sur l'accès aux droits, suivis de groupes de travail locaux, ont également été organisés. Ils ont été l'occasion également de former des élus locaux à la question de l'accès aux droits.

Les blocages prioritaires et les leviers identifiés

Blocages prioritaires	Leviers identifiés
<ul style="list-style-type: none"> Des territoires administratifs différents qui peuvent constituer des freins aux collaborations 	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les territoires de projet / territoire de proximité / revenir à un échelon territorial concret calqué sur une organisation territoriale partagée
<ul style="list-style-type: none"> Lourdeur des dispositifs, pour les professionnels comme pour les usagers : lourdeur parfois davantage due aux organisations et procédures internes, au manque de partage d'information, etc., plus qu'à des normes. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer la Démarche AGILLE Passer d'une logique d'instance à une logique de parcours de l'utilisateur ; simplifier les procédures et la comitologie → rationaliser les instances existantes Développer des groupes de travail pluridisciplinaires sur un territoire d'identification de marges de simplification Renforcer la communication autour des simplifications
<ul style="list-style-type: none"> Manque de lisibilité des actions de chaque acteur, des différents plans et schémas, dont le Plan pauvreté Des moyens limités pour fédérer les professionnels autour de la création d'outils de communication/information réciproque 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils / moyens de communication sur ce que chaque acteur fait (ex : guide des solidarités, mis à jour régulièrement) Accompagner ces outils de démarches d'information/formation de l'ensemble des acteurs : professionnels, élus, bénévoles des associations, adultes-relais, travailleurs pairs, etc. Nécessite une volonté de la part des professionnels mais aussi des institutions pour former, créer un réseau, etc., et un effort renouvelé régulièrement
<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à articuler la logique du développement social territorial avec les logiques de financement adoptées au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'évaluation des actions et la communication sur leur impact, afin de faire adhérer les partenaires Réfléchir à de nouveaux modes de financements avec le niveau national

En conclusion, les participants de cet atelier ont retenu l'importance de réfléchir à une **logique de développement social**, qui pourrait se concrétiser comme suit :

1. Partager, entre acteurs d'un même territoire et de façon officielle, les orientations politiques de chaque institution
2. Mener un diagnostic en continu du territoire à travers des échanges entre les partenaires autour des problématiques rencontrées (évolution des problématiques des publics suivis, etc.)
3. Rechercher les complémentarités entre acteurs, en accord avec les moyens existants sur le territoire

Synthèse des éléments susceptibles d'être intégrés à une feuille de route régionale

Le directeur général de la cohésion sociale Jean-Philippe Vinquant a rappelé lors de la conclusion de la journée que le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se déclinait

sur les territoires au moyen de 3 types de mesures : les mesures implémentées au niveau national telles que la revalorisation des prestations pour les familles monoparentales, les mesures expérimentées sur des territoires pilotes (Garantie jeunes, prime d'activité, Point Conseil Budget, etc.), et enfin les mesures les plus fines mise en œuvre au niveau local, nécessitant la mobilisation des acteurs locaux pour une adaptation sur les territoires. Ces dernières nécessitent un vrai déclouisonnement des actions et des pratiques ainsi qu'une coordination des acteurs.

Un certain nombre de problématiques et d'enjeux relevant de ces trois types de mesures sont communs aux différentes réflexions menées sur les ateliers et pourraient faire l'objet d'axes de travail pilotés par les différents partenaires impliqués dans la lutte contre la pauvreté : les services de l'Etat, les collectivités, le monde associatif et plus largement la société civile. La coordination de ces actions serait assurée par la Direction régionale et départementale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale. L'élaboration de la nouvelle feuille de route régionale sera pilotée par un référent identifié. Il sera appuyé par un comité de pilotage représentatif de la nouvelle région dans le travail de déclinaison départementale du Plan, à la lumière des spécificités locales et régionales et des articulations possibles avec les autres plans et schémas existants.

Des possibles axes de travail ont pu être identifiés à la lumière des travaux de la journée :

Œuvrer à l'organisation et à la simplification des dispositifs d'accès aux droits, au moyen d'une complémentarité des actions

- Centraliser les guichets au profit d'un accueil global simplifié et plus adapté à la complémentarité des droits tout en privilégiant un accompagnement personnalisé et une démarche d' « aller vers » ;
- Contribuer au développement et à la vulgarisation de l'information concernant les dispositifs existants.

Initier une meilleure coordination des acteurs afin d'assurer un maillage territorial renforcé et lutter contre les ruptures de parcours :

- Développer des logiques de réseau : garder un mode d'interaction souple et peu rigide tout en s'assurant une reconnaissance par les partenaires et les institutions ;
- Encourager l'interconnaissance des acteurs afin d'initier des cultures de travail communes en développant de vraies actions partenariales (exemple du binôme Pôle Emploi / travailleur social, ou encore CDAD / DDCS de l'Eure impliquant une action commune entre les professionnels du juridique et du social) ;

Concernant la gouvernance, réfléchir à une logique de développement social

- Dans une logique de renforcement de la coordination des acteurs locaux et de simplification des parcours sur les territoires, développer des démarches telles que la démarche AGILLE, déjà présente dans le département de l'Eure ;
- Identifier un pilote légitime en charge de l'animation des actions à mener : le département est souvent pressenti comme un acteur légitime, mais il demeure essentiel de s'appuyer en premier lieu sur les spécificités et les besoins des territoires et des domaines d'action pour déterminer le ou les acteurs les plus à même de piloter les actions menées.